



ASSOCIATION
PASSERELLES
PÔLE
DEMANDEURS
D'ASILE

Le statut de réfugié

L'article premier A.(2) de la convention de Genève de 1951 définit un réfugié comme étant une personne :

« (...) craignant avec raison d'**être persécutée** du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...) »

www.unhcr.org

La protection subsidiaire

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides définit que la protection subsidiaire :

« (...) est accordé[e] à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel (...) »

www.ofpra.gouv.fr

L'accueil en Vendée

La compétence d'accueil est gérée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration mais à l'échelle du département de la Vendée, l'association PASSERELLES est une des responsables de cette compétence.

L'insertion par l'accompagnement

Soutien dans les démarches administratives, gestion du budget, sensibilisation aux droits et devoirs ... Le personnel et bénévoles du pôle assurent **un accompagnement renforcé, spécialisé** et **personnalisé** afin de permettre aux publics de s'inscrire dans un véritable projet d'intégration par l'emploi et le logement.

Direction

33 avenue de Lattre de Tassigny
Responsable : Rodolphe CHAUVIN

Secrétariat

33 avenue de Lattre de Tassigny
Secrétaire : Huguette MARIONNEAU
Tél. : 02 51 37 26 22
poleda@passerelles-asso.net



Plan issu de Google Map

SERVICE D'ACCUEIL ET DE DOMICILIATION DES DEMANDEURS D'ASILE

Cofinancé par
FAMI Fonds Asile, Migration et Intégration
Union européenne
l'Europe se mobilise



Accueille, informe, domicilie et accompagne les demandeurs d'asile primo-arrivants dans leurs démarches sociales et administratives, dans l'attente d'une orientation vers un service d'hébergement adapté.

ACCUEIL TEMPORAIRE — SERVICE DE L'ASILE



CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE



HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE et CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION



Ces services proposent un hébergement avec un accompagnement social et administratif global pour les demandeurs d'asile pendant toute la durée d'instruction de leur demande.

ACCOMPAGNEMENT ET INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS

Cofinancé par
FAMI Fonds Asile, Migration et Intégration
Union européenne
l'Europe se mobilise



Visé à favoriser l'intégration des réfugiés en travaillant avec eux sur des projets professionnels, d'accès aux droits et au logement.

Ils nous soutiennent

